



Il est identique pour la vente Elite de Septembre et la vente de Sélection de Novembre ; il s'accompagne dans les deux cas de la délivrance d'une garantie formelle aux acheteurs. Comme les années précédentes, les chevaux sélectionnés subiront un contrôle de santé aux frais des vendeurs lors des tournées de sélections. Le coût forfaitaire global de ces examens, incluant la gestion des dossiers est de 300€ TTC (250.84 € HT) à régler directement sur place auprès du vétérinaire. Les dossiers de Septembre seront également relus au CIRALE et une note figurera au catalogue.

Le contrôle comprendra :

- ✓ Un examen clinique
- ✓ Un examen radiographique réalisé sur place (*) comprenant :
 - Pieds et boulets antérieurs (face et profil)
 - Grassets, jarrets et boulets postérieurs (profil)
 - Pour les candidats au concours Talon, un profil des genoux sera réalisé en plus.
- ✓ éventuellement une endoscopie, et une prise de sang pour un contrôle anti-doping.

(*) Les radiographies de bonne qualité et postérieures au 20/04/2005 pourront être prises en compte dans le dossier vétérinaire.

Les informations sur les résultats donnés sur place ne sont qu'indicatives et les engagements ne seront validés qu'après relecture des dossiers au CIRALE, en principe dans les 15 jours suivants, et au plus tard le 15 Juin 2005. Une note indicative du statut ostéo-articulaire donnée par le CIRALE figurera sur les catalogues de vente.

À leur arrivée dans les établissements de ventes, les chevaux sélectionnés subiront un nouveau examen clinique complet avant d'être définitivement admis à passer en vente. Cet examen se fera aux frais de l'Agence Fences et les chevaux qui auraient mal supporté l'entraînement en vue des ventes ou qui n'apporteraient pas toutes les garanties de bonne santé seront écartés de la vente. Tous les autres seront alors vendus avec la GARANTIE FENCES. Les chevaux devront donc arriver dès le lundi à Bois le Roi pour être un nouveau examen. Cet examen de contrôle sera filmé avec une caméra digitale et le

images seront tenues à la disposition des acheteurs et de leurs vétérinaires conseils.

En outre, tous les dossiers devront comporter, au moment de la vente, les éléments suivants :

- ✓ Livret valide à jour des vaccinations obligatoires
- ✓ Signalement graphique séparé en français pour les Selles Etrangères
- ✓ Titre de propriété endossé
- ✓ Résultat du test de Coggins
- ✓ Certificat de gestation datant de moins de 15 jours pour les poulinières ainsi qu'attestation et certificat de saillie
- ✓ Certificat de prise de signalement pour les foals et de bonne santé datant de moins de 8 jours.

Pour les dossiers incomplets, en dehors des frais de mise à jour par le vétérinaire, une pénalité forfaitaire de 250 € HT sera appliquée. Si les éléments manquants le jour de la vente sont jugés trop importants, le passage en vente pourra être refusé unilatéralement par l'Agence Fences, sans remboursement des frais d'inscription ni de caution.

LA GARANTIE



: UNE PREMIERE MONDIALE !

Elle s'adresse à la fois aux vendeurs et aux acheteurs.

GARANTIE APPORTÉE AUX VENDEURS

À partir du moment où le cheval inscrit satisfait au contrôle vétérinaire à l'arrivée, et s'il est adjugé, le Vendeur bénéficiera d'une garantie de paiement, même si la vente est ensuite remise en cause par l'Acheteur dans le cadre de la Garantie Fences. Si tel est le cas, l'Acheteur est remboursé par l'Agence Fences et le Vendeur peut choisir entre la perception du prix qui lui revient, diminué d'une petite franchise, ou une indemnité compensatoire pour le dommage de ses frais.

GARANTIE APPORTÉE AUX ACHETEURS

Si, malgré toutes les précautions prises, il survient dans les trois mois suivants la vente qu'un défaut n'ait pas été détecté et signalé dans le dossier vétérinaire mis à disposition avant la vente et que ce défaut affecte les qualités substantielles du cheval quant à son usage sportif, l'Acheteur est garanti d'être remboursé de son achat à 100 % avec un plafond de 100 000 €. La garantie couvre également pendant trois mois toute gêne ou boiterie liée à des particularités ostéo-

articulaires figurant au dossier et considérées à tort comme sans incidence probable. Elle ne couvre pas les accidents et maladies survenus postérieurement à l'adjudication ou les conséquences d'un usage anormal !

Cette GARANTIE est assortie d'une assurance mortalité gratuite pendant les 60 jours suivants l'adjudication, souscrite par l'intermédiaire de notre partenaire GRAS SAVOYE-HIPCOVER.

Les particularités radiologiques mentionnées au dossier ne peuvent pas être invoquées pour faire jouer la garantie si elles ne s'accompagnent pas de signes cliniques. La garantie concerne la possibilité d'utilisation sportive du cheval présent ; elle ne garantit pas que n'importe quel vétérinaire émettra un avis favorable sans réserves dans un examen lors d'une revente ultérieure !

Il est donc essentiel que les acheteurs consultent les dossiers vétérinaires des chevaux qui les intéressent, et ceci avant leur passage en vente. En signant le bon d'achat, ils déclarent en avoir pris connaissance et la garantie ne porte que sur les défauts altérant les qualités substantielles ou l'usure anormale et prématurée.

La mise en œuvre éventuelle de la GARANTIE se fera de la façon suivante :

En cas de défaut, constaté par le vétérinaire de son choix, l'Acheteur actionne la GARANTIE, dans les 3 mois.

Le cheval sera examiné et éventuellement soigné par un vétérinaire choisi par l'Agence Fences.

Si la gêne ou le défaut n'a pas disparu dans les 60 jours suivants, il sera intégralement remboursé à son Acheteur par l'Agence Fences. S'il est guéri et si cette guérison est admise par le vétérinaire de l'Acheteur, celui-ci devra assurer les frais de soins.

En cas de litige sur l'existence ou la persistance d'une gêne ou d'un défaut altérant les qualités substantielles, celui-ci sera arbitré, aux frais de l'Agence Fences, par un collège de trois vétérinaires choisis par l'Acheteur dans une liste d'une douzaine d'experts reconnus et agréés par l'Agence.

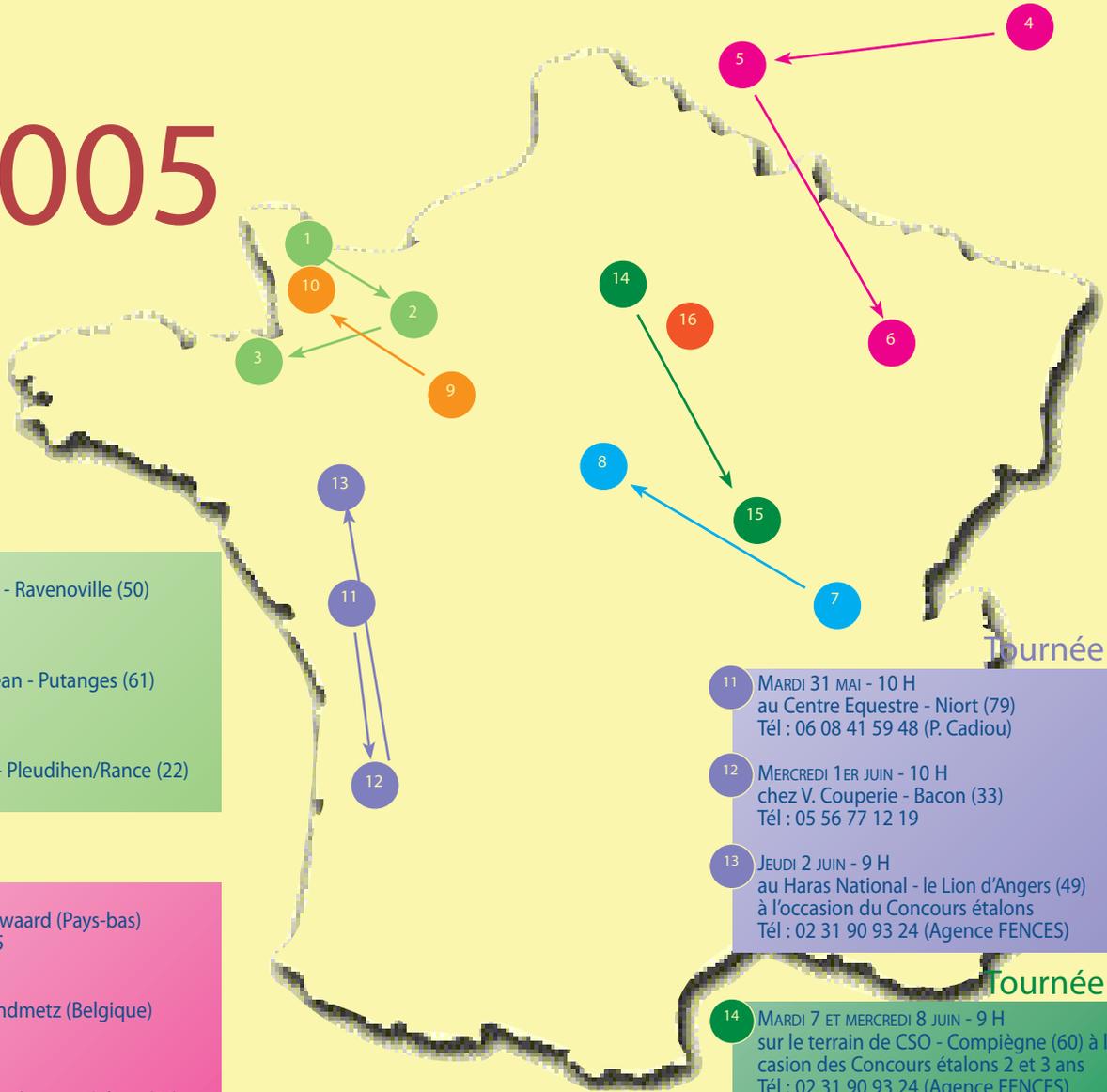
Le coût de cette assurance et de cette garantie est supporté en partie par l'Agence Fences et financé pour le reste par une augmentation des frais de ventes de 9 à 11 %. Les Acheteurs qui souhaiteraient renoncer expressément et irrévocablement au bénéfice de cette GARANTIE bénéficieront de frais de vente réduits à 8,5 % au lieu des 9 % actuels.

L'Agence FENCES



donne rendez-vous à tous les
pour les tournées de

2005



Tournée A

- 1 LUNDI 2 MAI - 13 H
au Centre du Cheval - Ravenoville (50)
Tél : 02 33 41 33 29
- 2 MARDI 3 MAI - 9 H
au Haras de Menil Jean - Putanges (61)
Tél : 02 33 67 14 24
- 3 MERCREDI 4 MAI - 9 H
chez B. Souloumiac - Pleudihen/Rance (22)
Tél : 02 99 58 01 37

Tournée B

- 4 MARDI 10 MAI - 14 H
chez J. Tops - Valkenswaard (Pays-bas)
Tél : +31 40 20 68 405
- 5 MERCREDI 11 MAI - 9 H
chez B. Demets - Grandmetz (Belgique)
Tél : +32 696 626 13
- 6 JEUDI 12 MAI - 9 H
au Haras National - Rosières aux Salines (54)
Tél : 03 83 48 14 18

Tournée C

- 7 MARDI 17 MAI - 10 H
chez Hubert Bourdy - Marlieux (01)
Tél : 04 74 42 81 03
- 8 MERCREDI 18 MAI - 9 H
chez Yves Lemaire - Tivernon (45)
Tél : 02 38 39 41 41

Tournée D

- 9 MARDI 24 MAI - 14 H
au Haras des Bouleries - Yvré l'Evêque (72)
Tél : 02 43 89 66 93
- 10 MERCREDI 25 ET JEUDI 26 MAI - 9 H
au Haras National - St Lô (50)
à l'occasion du Concours étalons

Tournée E

- 11 MARDI 31 MAI - 10 H
au Centre Equestre - Niort (79)
Tél : 06 08 41 59 48 (P. Cadiou)
- 12 MERCREDI 1ER JUIN - 10 H
chez V. Couperie - Bacon (33)
Tél : 05 56 77 12 19
- 13 JEUDI 2 JUIN - 9 H
au Haras National - le Lion d'Angers (49)
à l'occasion du Concours étalons
Tél : 02 31 90 93 24 (Agence FENCES)

Tournée F

- 14 MARDI 7 ET MERCREDI 8 JUIN - 9 H
sur le terrain de CSO - Compiègne (60) à l'occasion des Concours étalons 2 et 3 ans
Tél : 02 31 90 93 24 (Agence FENCES)
- 15 JEUDI 9 JUIN - 9 H
au Haras National - Cluny (71)
à l'occasion du Concours étalons
Tél : 02 31 90 93 24 (Agence FENCES)

Tournée G

- 16 MERCREDI 15 JUIN - 10 H
aux Ecuries du Grand Veneur
Barbizon (77)
Tél : 01 60 66 40 41



Agence DOLLAR

EDITORIAL

INNOVER POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CLIENTS

Notre réflexion hivernale sur les changements et les innovations à introduire dans l'organisation de nos ventes a été basée sur un postulat et plusieurs constatations.

Le postulat est que toute société de services qui n'évolue pas va vers son déclin. Cette évolution doit se faire en tenant compte des attentes des clients et des contraintes des fournisseurs.

✓ La première constatation est que l'exigence des acheteurs en matière de visite vétérinaire va croissant. Cette exigence bien compréhensible pose toutefois le problème des limites de cet examen.

✓ La seconde est que la très grande majorité demande un marché plus lisible et plus prévisible. Le système des enchères permet d'acheter au prix du marché, mais les clients souhaitent avoir à l'avance une estimation approximative de chaque cheval.

✓ La troisième est qu'après 15 ans, le scénario des ventes de Septembre a besoin d'une petite toiletture pour prendre en compte les critiques constructives que nous avons reçues : durée des soirées, densité des convives, homogénéité des lots de chevaux présentés...

L'analyse que nous avons conduite sur ces bases débouche sur une série de

changements que nous mettrons en place à partir de cette année et que nous détaillons dans cette lettre.

Ils concernent tout d'abord le calendrier des ventes, qui seront au nombre de trois à l'automne prochain :

✓ La vente flite de Septembre sera encore plus sélective avec un effectif total réduit et une ouverture aux poulains de 2 ans.

✓ Le Marché Fences s'ouvrira sur 2 week-ends successifs au début du mois de Novembre. Le premier sera consacré à une vente de sélection d'environ 150 chevaux de sport et d'élevage choisis pendant les tournées. Le second sera réservé à des ventes de service pour des réductions d'effectifs ou des cessations d'activité, mais aussi pour des chevaux de tous niveaux rassemblés par des associations régionales d'éleveurs. Quelques places seront réservées à des chevaux destinés au Dressage à chacune de ces ventes.

La grande nouveauté est que tous les chevaux vendus en Septembre et lors de la vente de Sélection de Novembre le seront avec la " Garantie Fences ". Cette garantie assure les vendeurs qu'ils seront payés si leur cheval est adjugé, même si la vente est contestée ultérieurement. Elle assure les acheteurs que le cheval qu'ils achètent est en bonne santé, apte à être entraîné, et les garantit contre tous les défauts affectant ses qualités substantielles pendant les trois mois suivants la vente.

Pour le marché Fences, des facilités de

crédit, incluant une assurance mortalité/dépréciation seront offertes. Pour la première fois dans le monde, des chevaux seront présentés aux enchères avec une fourchette d'estimation de valeur donnée par les associés de l'Agence Fences.

Ces changements ont pour but de satisfaire les attentes de nos clients actuels et d'en attirer de nouveaux, en apaisant leurs craintes et en facilitant leurs achats. Pour mieux être à l'écoute et pour préparer l'avenir, nous avons également décidé de renforcer notre équipe en accueillant de nouveaux associés susceptibles de nous aider à trouver de nouveaux marchés.

De nouvelles écuries, une nouvelle configuration du hall en Septembre, avec plus d'espace pour les chevaux et pour les convives, complètent la panoplie de nos changements.

Notre tournée de sélection est riche de 16 journées de rendez-vous en France, Belgique et Pays-Bas. Nous y recruterons les chevaux de 2 et 3 ans pour les ventes de Septembre et de Novembre. Nous serons, comme d'habitude, accompagnés d'une équipe vétérinaire et d'un service vétérinaire.

Nous avons donc et dès maintenant à faire la promotion du millésime 2005 auprès des acheteurs. Les éleveurs peuvent compter sur nous pour mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour

